



SAINT-LOUP

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 FEVRIER 2016

AMENDES DE POLICE 2015

Le Conseil départemental du Rhône a procédé à la répartition de la dotation relative au produit des amendes de police.

Cette dotation s'élève à 4 424,00 euros.

Le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir accepter :

- l'engagement desdits travaux : « Création d'un cheminement piéton chemin des Cures »
- la subvention accordée.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal s'engage à faire réaliser les travaux ci-dessus et accepte la subvention de 4 424,00 euros accordée par le Conseil départemental du Rhône.

RECENSEMENT 2016 : REMUNERATION DES AGENTS RECENSEUR

Le recensement est toujours en cours et prendra fin le 20 février prochain. Une dotation de l'état sera versée à la Commune d'un montant de 2 000 euros environ (ce qui équivaut à 2 euros par habitant).

Cette dotation sera divisée par deux afin de la répartir entre les 2 agents recenseur. Les charges patronales étant supportées par la Commune.

DETR 2016 : Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux

Le terrain situé au-dessus de l'école va être aménagé en « aire de jeux multisports ». Cet espace pourra être utilisé par les élèves dans le cadre des TAP par exemple. L'aire multisports est conçue et sera réalisée pour les enfants et les adolescents mais également pour les adultes (jeux de pétanque).

Pour la réalisation de ce projet, une subvention de l'état est sollicitée : le dossier doit parvenir aux Services de la sous-Préfecture avant le 4 mars 2016.

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal l'enveloppe globale qui s'élève à 154 000 euros HT pour l'opération comprenant entre autre :

- Fourniture d'un terrain multisports 12 x 24 m
- Fourniture et pose d'un gazon synthétique
- Fourniture et pose d'un jeu à ressort
- Fourniture et pose d'une structure jeux 2-6 ans
- Fourniture et pose d'une structure jeux 4-10 ans
- Un espace pour le jardin potager est prévu

Monsieur le Maire précise au Conseil municipal le décompte suivant :

- 50 308 euros concernant le génie civil
- 100 000 euros environ représentent tous les jeux, le revêtement et le filet parre ballon

Le montant TTC du projet s'élève à : 184 800 euros

Un montage financier sera effectué afin de demander la subvention de l'Etat (DETR) et les sommes seront inscrites au Budget communal.

BATIMENT : Marché de travaux pour accessibilité bâtiment mairie

Les plans du Bureau d'Etude ECLISSE ont été validés.

S'agissant de la petite cour de l'école, la marche est supprimée, l'ensemble de la cour ainsi que le portillon est réhaussé, le bac à sable est également supprimé ; les pentes sont prolongées et plus longues (5 % de pente maxi). Concernant la grande cour de l'école : suppression de l'ensemble des marches, reprise des bordures et de l'ensemble du macadam (enrobé).

Enfin, l'intérieur du bâtiment mairie va être modifié et amélioré :

- Changement de l'ensemble des portes de la mairie,
- Réfection du plafond,
- Installation d'un élévateur de personnes,
- Rajout d'une rampe réglementaire contre le mur

L'estimation du projet s'élève à 120 000 euros HT.

Les sanitaires handicapés du vestiaire de Vindry doivent être remis aux normes, les luminaires extérieurs sont obligatoires sur toute la partie où il y a les rampes, les travaux à effectuer seront validés par la Commission d'Accessibilité.

QUESTIONS DIVERSES

Urbanisme – PLU

Une réunion se tiendra en mairie lundi 7 mars 16 afin d'étudier le projet de PADD (*Projet d'Aménagement et de Développement Durable*). La présentation du PADD aux personnes associées aura lieu jeudi 24 mars 2016 à 10 h 00.

Monsieur le Maire dépose sur la table du Conseil municipal :

- Un permis de construire 51 chemin du Chalet,
- Un permis d'aménager chemin de la Palue sur la propriété DE MIJOLLA,
- Un permis de construire au nom de Monsieur TUREAU concernant l'extension du bâtiment existant.

Voirie

La logette située devant la propriété de M et Mme NUGUES sera déplacée.

Commission Bâtiment

Réunion Commission Bâtiment : samedi 5 mars 2016 de 9 h à 11 h.